

De la puissance à l'acte : une lecture aristotélicienne de l'innovation entrepreneuriale

From Potentiality to Actuality: An Aristotelian Reading of Entrepreneurial Innovation

KOUAME N'dri Solange

UFR SHS (département de Philosophie)

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Cocody-Abidjan (Côte-d'Ivoire)

Laboratoire Société, Individu, Culture (*LaSIC*)

Côte-d'Ivoire

Date de soumission : 30/06/2026

Date d'acceptation : 22/08/2026

Pour citer cet article :

KOUAME. N. S. (2026) «De la puissance à l'acte : une lecture aristotélicienne de l'innovation entrepreneuriale»,
Revue Internationale du chercheur « Volume 7 : Numéro 3 » pp : 837-858

Résumé

L'innovation entrepreneuriale est généralement analysée sous l'angle économique ou managérial. Pourtant, une lecture philosophique permet d'en interroger les fondements ontologiques. À partir de la distinction aristotélicienne entre puissance (*dunamis*) et acte (*energeia*), cet article examine le passage de la potentialité entrepreneuriale à sa réalisation. Il propose une grille conceptuelle articulant puissance, acte, finalité, choix et *technè*, afin de penser l'innovation comme un processus d'actualisation, sans réduire la potentialité aristotélicienne à la simple idée entrepreneuriale. Cette approche éclaire le rôle de la décision, du savoir-faire et de l'action dans la matérialisation du projet, tout en prenant en compte la possibilité de sa non-actualisation. L'apport de cette étude consiste ainsi à compléter les approches économiques et managériales par une compréhension philosophique du « faire advenir ». L'entrepreneuriat apparaît alors comme un processus contingent de transformation d'une potentialité en réalisation effective, inscrit dans un horizon de finalité et d'accomplissement humain.

Mots clés : Acte, Entrepreneuriat, Innovation, Ontologie, Puissance

Abstract

Entrepreneurial innovation is generally analyzed from an economic or managerial perspective. Yet a philosophical approach makes it possible to examine its ontological foundations. Drawing on Aristotle's distinction between potentiality (*dunamis*) and actuality (*energeia*), this article examines the transition from entrepreneurial potentiality to its realization. It proposes a conceptual framework articulating potentiality, actuality, finality, choice, and *technè* in order to understand innovation as a process of actualization, without reducing Aristotelian potentiality to a mere entrepreneurial idea. This approach highlights the role of decision-making, know-how, and action in bringing a project to fruition, while considering the possibility of its non-actualization. The contribution of this study is thus to complement economic and managerial approaches with a philosophical understanding of "bringing into being." Entrepreneurship therefore appears as a contingent process through which potentiality becomes effective realization, within a horizon of finality and human fulfillment.

Keywords: Actuality, Entrepreneurship, Innovation, Ontology, Potentiality.

Introduction

L'entrepreneuriat est aujourd'hui au cœur des réflexions sur le développement économique, l'innovation et la création de valeur. Les sciences de gestion et l'économie en ont fait un objet privilégié d'analyse. Ils mettent principalement l'accent sur les mécanismes de l'innovation, la prise de risque, la compétitivité ou encore la performance organisationnelle. Ces approches permettent de mieux comprendre les conditions de réussite des projets entrepreneuriaux. Toutefois, elles laissent souvent dans l'ombre une interrogation plus fondamentale : quel est le fondement philosophique de l'acte d'entreprendre ?

Cette question invite à dépasser la seule rationalité économique pour interroger les conditions ontologiques de l'innovation. En effet, entreprendre consiste à créer une entreprise ou à développer une activité rentable. Mieux, c'est aussi faire advenir une possibilité qui, jusqu'alors, n'existait qu'à l'état virtuel. Dès lors, l'entrepreneuriat peut être pensé comme un processus d'actualisation. Il peut être entendu comme le passage d'un possible à une réalité effective. Cette logique pourrait être comprise à la lumière de la métaphysique d'Aristote. Sa distinction entre puissance (*dunamis*) et acte (*energeia*) demeure l'un des principes majeurs de compréhension du devenir.

Chez le Stagire, la puissance désigne une capacité réelle orientée vers son accomplissement. L'acte, quant à lui, représente la réalisation pleine de cette capacité. Transposée au domaine de l'entrepreneuriat, cette distinction conduit à considérer l'innovation comme l'actualisation progressive d'un potentiel porté par un individu, un projet ou une organisation. L'entreprise apparaît ainsi comme l'expression concrète d'une possibilité devenue réalité grâce à la décision, au savoir-faire et à l'action.

Notre réflexion s'organise autour de la question suivante : dans quelle mesure la distinction aristotélicienne entre puissance et acte permet-elle de penser le passage d'une potentialité entrepreneuriale à sa réalisation effective, au-delà des seules explications économiques et managériales de l'innovation ? Nous faisons l'hypothèse que cette distinction offre une grille conceptuelle permettant d'éclairer le « faire advenir » propre à l'action entrepreneuriale. L'entrepreneuriat peut ainsi être interprété, par analogie conceptuelle, comme un processus. Dans ce mouvement, une potentialité, médiatisée par le choix, le savoir-faire et l'action, peut conduire à une réalisation effective sans que celle-ci soit nécessairement garantie.

Pour répondre à cette interrogation, nous adoptons une démarche à la fois analytique, herméneutique et critique. La méthode analytique permet de clarifier les notions de *dunamis*,

d'*energeia*, de *telos*, de *technè* et de *prohairesis*, principalement à partir des livres V et IX de la *Métaphysique* et de certains passages de l'*Éthique à Nicomaque*. Elle nous permettra également d'en préciser la signification et les différentes articulations. La démarche herméneutique, inscrite dans le sillage de H. G. Gadamer, vise à restituer le sens de ces concepts dans leur contexte aristotélicien avant d'en examiner, par analogie conceptuelle, la portée pour l'interprétation de l'innovation entrepreneuriale. Enfin, la méthode critique permet de confronter cette lecture aux principales conceptions de l'entrepreneuriat. Elle sert également à en éprouver les limites, notamment face à la contingence, à l'échec et aux formes d'innovation, qui échappent à une actualisation linéaire. La complémentarité de ces trois approches peut ainsi offrir un cadre d'analyse philosophique du processus d'innovation entrepreneuriale.

À cette fin, notre analyse s'organisera en trois moments. Nous examinerons d'abord les fondements aristotéliciens de la distinction et de la corrélation entre puissance et acte. Nous montrerons ensuite, par analogie, comment l'entrepreneuriat peut être appréhendé comme une actualisation de la puissance. Enfin, nous ferons une lecture ontologique de l'innovation entrepreneuriale, attentive à son rapport au possible, à la décision, au risque, à l'incertitude et à la responsabilité.

1. Les fondements aristotéliciens de la distinction et de la corrélation entre puissance et acte

Depuis l'Antiquité, la philosophie d'Aristote s'est imposée comme une référence incontournable pour penser le changement, le devenir et l'accomplissement des êtres. Contre une conception qui réduirait le mouvement à une simple succession de transformations, le philosophe montre que tout devenir procède d'une dynamique interne orientée vers une fin. Cette dynamique repose sur la distinction fondamentale entre la puissance (*dunamis*) et l'acte (*energeia*). Chez lui, cette distinction constitue un moment décisif de la compréhension de l'être, du devenir et de l'actualisation. Loin d'être simplement opposés, ils entretiennent une relation étroite qui permet de penser les différentes modalités de l'être. Nous examinerons d'abord la puissance (*dunamis*), puis l'acte (*energeia*), afin de mettre en lumière leur articulation.

1.1. La puissance (*dunamis*) : principe de changement et capacité d'actualisation

Chez Aristote, la puissance (*dunamis*) constitue une notion fondamentale pour penser l'être dans sa relation au changement et à l'actualisation. Sa détermination exige de la rapporter à un principe réel de changement et à la nature de l'être qui la possède. Au livre V de la *Métaphysique*, il montre qu'elle se dit en plusieurs sens. Parmi ces significations, il retient celle

qui permet de la rapporter au changement. La puissance est « un principe de changement dans une autre chose, ou dans la même chose en tant qu'autre » (*Métaphysique*, V, 12, 1019a). Cette définition est décisive, car elle permet de distinguer la puissance d'une simple possibilité logique. Une possibilité logique indique seulement qu'une chose n'est pas contradictoire. La puissance aristotélicienne, quant à elle, désigne un principe déterminé qui rend effectivement possible une transformation.

Cette détermination se retrouve au livre IX, où il reprend l'analyse de la puissance en relation avec l'acte. Il affirme que les puissances sont des principes et rapporte leur sens premier au « principe de changement dans un autre, ou dans le même en tant qu'autre » (*Métaphysique*, IX, 1, 1046a). La puissance implique ainsi une capacité réelle d'agir ou de pâtir. Elle peut être active lorsqu'elle constitue, dans un être, le principe de production d'un changement. Elle peut être passive lorsqu'elle désigne la capacité de recevoir une modification. Dans les deux cas, elle ne se comprend qu'à partir d'un rapport déterminé au changement.

Il serait toutefois insuffisant d'en déduire que la puissance est simplement une possibilité encore non réalisée. Une telle conception manquerait sa détermination ontologique. P. Aubenque (1962, p. 444) le montre si bien lorsqu'il écrit : « la puissance aristotélicienne ne traduit pas une indétermination absolue, elle exprime une possibilité déterminée par la nature de l'être lui-même ». Cette interprétation permet d'éclairer la portée de la définition aristotélicienne. La puissance ne constitue pas une ouverture indéfinie à toutes les transformations possibles. Elle désigne, au contraire, ce qu'un être est réellement capable de faire ou de subir en fonction de ce qu'il est. En ce sens, la puissance doit être pensée comme une possibilité déterminée. Tout ce qui est logiquement possible n'est pas nécessairement une puissance au sens aristotélicien. Pour qu'il y ait puissance, il faut qu'existe dans l'être un principe qui rende possible une transformation déterminée. Ainsi, la puissance d'un constructeur ne signifie pas qu'il peut indifféremment accomplir n'importe quelle action. Elle désigne une capacité spécifique, acquise par l'art ou le savoir, qui le rend capable de construire. La puissance est donc toujours puissance de quelque chose et selon certaines conditions.

Cette détermination permet également de comprendre pourquoi il distingue la puissance de son exercice. Posséder une puissance ne signifie pas nécessairement l'exercer actuellement. Celui qui possède un art ou un savoir-faire peut demeurer dans la disposition de pouvoir agir sans être effectivement en train d'agir. La puissance ne se confond donc pas avec l'acte qui lui

correspond. Cette distinction est essentielle pour Aristote, car elle permet de préserver la différence entre ce qui est actuellement réalisé et ce qui est réellement capable de l'être.

Cette différence apparaît avec une particulière netteté dans l'analyse des puissances rationnelles. Aristote observe que les puissances rationnelles peuvent porter sur des contraires : « toutes les puissances rationnelles sont également puissances des contraires » (*Métaphysique*, IX, 2, 1046b). Celui qui possède un savoir ou un art dispose donc d'une capacité qui ne détermine pas mécaniquement son exercice dans un seul sens. La puissance rationnelle ouvre une possibilité d'action qui suppose une détermination de l'agent et des conditions appropriées pour être actualisée.

Il en résulte que la puissance ne contient pas mécaniquement son propre passage à l'acte. Posséder une capacité ne suffit pas à produire son actualisation. Il faut encore que certaines conditions soient réunies et que l'agent exerce effectivement la puissance qu'il possède. Cette distinction permet de dépasser une conception déterministe du devenir. Entre ce qui est en puissance et ce qui est en acte intervient un processus d'actualisation qui ne peut être compris indépendamment des conditions de sa réalisation. La *dunamis* apparaît ainsi comme une modalité déterminée de l'être. Elle est à la fois principe de changement et capacité réelle d'actualisation. Sa signification se précise à partir de l'acte auquel elle se rapporte, sans pour autant se confondre avec lui. C'est précisément cette relation qui donne à la distinction aristotélicienne toute sa portée ontologique. La puissance permet de penser ce qui peut être actualisé, tandis que l'acte permettra de déterminer ce que signifie l'effectivité de cette actualisation.

Dans cette logique, l'analyse de la *dunamis* conduit nécessairement vers celle de l'*energeia*. Car, si la puissance est une capacité réelle et déterminée, susceptible d'être mise en œuvre, il reste à établir ce qu'est l'acte qui lui correspond. Et, également, pourquoi Aristote lui reconnaît une primauté dans l'intelligibilité de l'être. C'est ce rapport entre puissance et effectivité qui sera au cœur de l'analyse de l'acte.

1.2. L'acte (*energeia*) : effectivité et accomplissement de la puissance

Si la puissance (*dunamis*) désigne une capacité réelle et déterminée, son intelligibilité demeure incomplète tant que l'on ne détermine pas ce que signifie son actualisation. C'est précisément cette fonction que remplit la notion d'acte (*energeia*). Chez Aristote, l'acte exprime l'effectivité de ce qui est en puissance. Il convient dès lors d'examiner la nature de l'acte, son rapport à la puissance et la priorité que le Stagire lui reconnaît. Au livre IX de la *Métaphysique*, il

approfondit la distinction entre puissance et acte en montrant que posséder une capacité et l'exercer effectivement constituent deux modalités différentes de l'être. Celui qui possède un savoir, par exemple, peut ne pas être actuellement en train de l'exercer. Le passage de la puissance à l'acte ne consiste donc pas simplement à acquérir une nouvelle propriété, mais à rendre effective une capacité déjà présente. L'acte désigne ainsi l'effectivité de ce qui était auparavant en puissance.

Cette distinction permet d'écarter une première réduction de l'*energeia* à un simple résultat final. Aristote montre, en effet, que certaines activités trouvent leur accomplissement dans leur exercice même. En ce sens, il écrit : « En même temps on voit et on a vu, on comprend et on a compris » (*Métaphysique*, IX, 6, 1048b). Cette citation est décisive : voir ou comprendre ne sont pas des activités dont l'accomplissement devrait nécessairement attendre un résultat extérieur. Leur effectivité réside dans leur exercice même. L'acte doit donc être compris comme activité effective et accomplissement. Cette distinction permet également de comprendre le rapport entre l'acte et le mouvement (*kinêsis*). Dans certaines activités, comme construire, l'action est orientée vers une œuvre qui lui est extérieure et qui constitue son terme. Dans d'autres, l'activité possède sa fin dans son propre exercice. Aristote distingue ainsi ce qui est en mouvement vers une fin de ce qui est déjà pleinement accompli dans l'exercice de l'activité. L'*energeia* peut désigner une activité dont l'accomplissement est présent dans son exercice même.

À partir de cette distinction, il établit une proposition fondamentale : « l'acte est antérieur à la puissance » (*Métaphysique*, IX, 8, 1049b). Cette antériorité ne doit pas être comprise exclusivement selon l'ordre chronologique. L'acte peut être postérieur à la puissance dans un processus particulier d'actualisation, tout en lui étant antérieur selon la définition et selon l'intelligibilité. En effet, une puissance ne peut être déterminée qu'en référence à l'acte auquel elle se rapporte. La puissance de voir, par exemple, ne peut être comprise indépendamment de l'acte de voir auquel elle est ordonnée.

Cette priorité de l'acte conduit Aristote à l'inscrire dans une perspective téléologique. Il affirme ainsi que « l'acte est la fin » et que « c'est en vue de l'acte que la puissance est acquise » (*Métaphysique*, IX, 8, 1050a). Le *telos* permet ici de comprendre que la puissance n'est pas une possibilité indéfiniment ouverte. Elle est orientée vers une certaine actualité qui constitue son accomplissement. La finalité n'est donc pas extérieure au rapport entre puissance et acte. Elle en révèle la structure interne. En ce sens, la puissance ne peut être pleinement comprise

indépendamment de ce vers quoi elle tend. Si la puissance est une capacité déterminée, son caractère déterminé tient précisément à l'acte qui en constitue l'accomplissement. La puissance de construire se définit par rapport à l'acte de construire ; la puissance de voir par rapport à l'acte de voir. Ainsi, l'acte ne constitue pas seulement le terme de la puissance. Il contribue à déterminer ce qu'est cette puissance.

Il faut cependant éviter d'en conclure que puissance et acte se confondraient. Aristote maintient leur distinction : la puissance désigne une capacité réelle, tandis que l'acte désigne son effectivité. Leur rapport est donc à la fois différentiel et corrélatif. La puissance n'est pas encore l'acte, mais elle n'est intelligible qu'en référence à lui. Inversement, l'acte constitue l'actualisation d'une puissance déterminée. C'est cette relation qui permet de penser le devenir sans réduire celui-ci à un passage arbitraire du possible au réel. Comme l'écrit P. Aubenque, (1962, p. 447) : « la métaphysique d'Aristote ne peut être comprise qu'à partir de cette tension permanente entre ce qui est en devenir et ce qui atteint sa pleine actualité ». L'analyse aristotélicienne conduit ainsi à dépasser une conception purement chronologique du passage de la puissance à l'acte. L'actualisation n'est pas simplement le moment où quelque chose qui « pourrait être » devient effectivement réel. Mieux, elle est l'accomplissement d'une capacité déterminée selon une certaine orientation et une certaine fin. La puissance porte ainsi en elle une possibilité réelle d'actualisation, tandis que l'acte manifeste l'effectivité de cette possibilité et son accomplissement.

En définitive, puissance et acte apparaissent chez Aristote comme deux modalités distinctes mais inséparables dans l'intelligibilité de l'être. La puissance désigne le principe déterminé de ce qui peut être actualisé ; l'acte en exprime l'effectivité et l'accomplissement. Leur articulation, éclairée par la notion de *telos*, permet ainsi de penser le devenir comme un processus d'actualisation déterminé.

2. L'entrepreneuriat comme actualisation d'une puissance

L'analyse aristotélicienne de la puissance et de l'acte permet de penser l'actualisation comme le passage d'une capacité déterminée à son effectivité. Reste cependant à déterminer comment une telle structure peut être transposée dans le champ de l'action entrepreneuriale. Il convient, à cet effet, de partir non de l'innovation elle-même, mais de la capacité qui rend possible l'action entrepreneuriale. C'est cette capacité, envisagée comme une puissance susceptible d'actualisation, qu'il faut d'abord caractériser.

2.1. La capacité entrepreneuriale comme puissance déterminée

L'activité entrepreneuriale présuppose une capacité d'agir qui ne se confond pas avec l'action elle-même. Entre la possibilité d'entreprendre et sa réalisation effective se dessine ainsi un espace qu'il convient de penser à partir des compétences mobilisables par l'entrepreneur. T. W. Y. Man, T. Lau et K. F. Chan (2002, p. 124) définissent la compétence entrepreneuriale comme : « une caractéristique de niveau supérieur comprenant les traits de personnalité, les compétences et les connaissances, et correspondant à la capacité globale de l'entrepreneur à accomplir efficacement son rôle ». Cette définition permet de ne pas réduire la compétence à un savoir particulier. Elle désigne une capacité organisée en vue de l'action.

Cette dimension dynamique est explicitement mise en évidence par certains auteurs contemporains tels que S. Mitchelmore, et J. Rowley. Pour eux, les compétences entrepreneuriales se définissent comme : « *a specific group of competencies relevant to the exercise of successful entrepreneurship* » (« un ensemble spécifique de compétences pertinentes pour l'exercice d'un entrepreneuriat réussi ») (Mitchelmore et Rowley, 2010, p. 93). Le terme *exercise* mérite ici quelques précisions. Il suppose que la compétence ne trouve pas son accomplissement dans sa seule possession, mais dans sa mise en œuvre. Une personne peut ainsi disposer de connaissances, de savoir-faire ou de dispositions favorables à l'entrepreneuriat sans que ceux-ci soient nécessairement actualisés dans une action entrepreneuriale effective. La capacité et son exercice ne sont donc pas identiques.

Cette distinction permet de préciser la notion de capacité entrepreneuriale. Celle-ci ne désigne ni une possibilité abstraite ni une aptitude indéterminée à entreprendre. Elle renvoie à un ensemble de ressources et de dispositions susceptibles d'être mobilisées dans une situation donnée. La capacité entrepreneuriale comporte ainsi une détermination propre. Elle est liée à l'identification d'une possibilité, à la mobilisation de ressources, à la prise de décision et à la mise en œuvre d'une action. Sa réalité réside à la fois dans ce que l'entrepreneur possède, et dans ce qu'il peut effectivement accomplir.

C'est à ce niveau que la conceptualisation contemporaine peut entrer en dialogue avec l'analyse aristotélicienne de la puissance. Dans la *Métaphysique*, Aristote ne conçoit pas la puissance comme une possibilité absolument indéterminée. Elle est un principe déterminé de changement ou d'action, dont l'exercice suppose certaines conditions. La puissance ne se confond donc pas avec l'acte qui en constitue l'effectuation. Cette distinction, établie dans la première partie, permet d'éclairer analogiquement le statut de la capacité entrepreneuriale. Celle-ci peut être

considérée comme une puissance dans la mesure où elle rend possible une action déterminée sans être encore cette action.

Il faut toutefois éviter toute assimilation entre les deux concepts. La *dunamis* appartient à l'ontologie aristotélicienne et possède une portée beaucoup plus large que la notion contemporaine de compétence entrepreneuriale. Le rapprochement que nous proposons est donc analogique et non identitaire. Il consiste à montrer que les deux notions permettent de penser une même structure logique : celle d'une capacité réelle qui précède son effectuation. La littérature contemporaine fournit ainsi le contenu spécifique de la capacité entrepreneuriale, tandis que la distinction aristotélicienne entre puissance et acte fournit un cadre philosophique permettant d'en penser la dynamique.

La capacité entrepreneuriale apparaît dès lors comme une puissance déterminée. Elle est une possibilité réelle d'action, structurée par des compétences et des dispositions, mais qui demeure distincte de son actualisation. Autrement dit, être capable d'entreprendre n'est pas encore entreprendre. L'action entrepreneuriale constitue le moment où cette capacité quitte le registre de la possibilité pour entrer dans celui de l'effectivité.

Cette distinction ouvre alors une question décisive pour notre problématique : que produit l'actualisation de cette capacité lorsqu'elle se déploie dans l'action entrepreneuriale ? C'est à partir de cette question que pourra être examinée, dans la section suivante, l'innovation comme une forme particulière d'actualisation de la capacité entrepreneuriale.

2.2. L'innovation comme actualisation de la puissance

Si la capacité entrepreneuriale constitue une puissance déterminée, son effectivité doit pouvoir être identifiée dans une réalisation concrète. Il convient dès lors de déterminer sous quelle forme cette capacité se déploie dans l'action entrepreneuriale. L'innovation constitue, à cet égard, une modalité de son actualisation, à condition de ne pas la réduire à la seule production d'une nouveauté.

Cette dimension de réalisation apparaît déjà de manière décisive chez J. Schumpeter. Il écrit, à cet effet : « *The carrying out of new combinations we call "enterprise" ; the individuals whose function it is to carry them out we call "entrepreneurs"* » (« Nous appelons "entreprise" la réalisation de nouvelles combinaisons ; et nous appelons "entrepreneurs" les individus dont la fonction est de les réaliser ») (Schumpeter, 1934, p. 74). Sa citation est déterminante. Il ne définit pas l'entrepreneur par la seule capacité à imaginer une nouveauté, mais par sa fonction

de réaliser de nouvelles combinaisons. L'innovation implique donc un passage de la possibilité à l'effectivité. Une idée nouvelle, aussi féconde soit-elle, ne constitue pas encore une innovation tant qu'elle ne se traduit pas par une réalisation dans l'activité économique.

Toutefois, la seule référence à la réalisation ne suffit pas encore à rendre compte de la dynamique entrepreneuriale de l'innovation. Il faut également déterminer comment cette réalisation s'inscrit dans l'action de l'entrepreneur. C'est sur ce point que les travaux contemporains de J. H. Block, C. O. Fisch et V. Praag apportent une précision complémentaire. Ces auteurs abordent l'entrepreneuriat innovant à partir de ses « *antecedents, behaviour and consequences* » (« antécédents, comportements et conséquences ») (Block, Fisch et Praag, 2017, p. 61). Leur approche permet de dépasser une conception de l'innovation comme simple résultat. Celle-ci est également liée à un comportement entrepreneurial. L'innovation suppose donc que la capacité dont dispose l'entrepreneur soit effectivement mobilisée dans l'action. Cependant, identifier l'innovation à un comportement ne permet pas encore de préciser le mécanisme par lequel une capacité devient effectivement innovation. Cette question est approfondie par El Hanchi et L. Kerzazi. Ces deux auteures contemporaines définissent la capacité d'innovation comme « *the aptitude to permanently transform knowledge, ideas, technological conditions, and market conditions into new products, processes, or systems* »

(« l'aptitude à transformer continuellement les connaissances, les idées, les conditions technologiques et les conditions du marché en de nouveaux produits, processus ou systèmes ») (El Hanchi et Kerzazi, 2020, p. 73). Le terme *transform* est ici essentiel. Il désigne une opération par laquelle des connaissances, des idées ou des possibilités sont converties en réalités nouvelles. L'innovation, en plus de résider dans la présence d'une idée, se trouve également dans la capacité à la transformer en une réalisation effective.

Cette transformation n'est d'ailleurs pas instantanée. Ces deux auteures précisent : « *IC is not a single event but rather an organizational capability* » (« la capacité d'innovation n'est pas un événement isolé, mais plutôt une capacité organisationnelle ») (El Hanchi et Kerzazi, 2020, p.73). L'innovation doit ainsi être comprise comme le résultat d'une capacité qui se développe et se mobilise dans un processus. Elles précisent cette dynamique en distinguant trois capacités interdépendantes : « *sensing opportunities, seizing opportunities, and transforming capabilities* » (« détecter les opportunités, saisir les opportunités et transformer les capacités ») (El Hanchi et Kerzazi 2020, p. 74). Détecter une opportunité n'est donc pas encore la réaliser. La saisir implique déjà une mobilisation. Et, la transformer conduit à son effectuation.

Nous pouvons dès lors reconstituer notre chaîne argumentative. J. Schumpeter montre que l'innovation entrepreneuriale suppose la réalisation de nouvelles combinaisons. Quant à Block, Fisch et Van Praag, ils mettent en évidence sa dimension comportementale. Enfin, El Hanchi et L. Kerzazi explicitent le processus par lequel une capacité se transforme en réalisation. Ces trois perspectives convergent ainsi vers une même idée : l'innovation ne se définit pas par la seule possibilité du nouveau. Mieux, elle se présente comme le passage de cette possibilité à une transformation effective.

C'est précisément à ce niveau que la lecture aristotélicienne devient philosophiquement opératoire. Dans notre première partie, nous avons établi que la *dunamis* désigne une puissance déterminée qui ne se confond pas avec son actualisation, tandis que l'*energeia* exprime l'effectivité de ce qui était en puissance. Transposée avec prudence au domaine entrepreneurial, cette structure permet de comprendre la relation entre capacité et innovation. La capacité entrepreneuriale relève du pouvoir de faire, tandis que l'innovation réalisée manifeste l'effectuation de ce pouvoir. Il ne s'agit évidemment pas d'identifier l'innovation entrepreneuriale à l'*energeia* aristotélicienne au sens strict. Le rapprochement est analogique. Aristote fournit la structure conceptuelle permettant de penser le passage de la puissance à l'effectivité, tandis que les recherches contemporaines donnent à ce passage un contenu proprement entrepreneurial. La détection d'une opportunité, sa saisie et sa transformation constituent ainsi les médiations concrètes par lesquelles une capacité entrepreneuriale peut accéder à son effectivité.

Ainsi, l'innovation entrepreneuriale peut apparaître comme l'une des formes privilégiées d'actualisation de la puissance entrepreneuriale. Elle ne correspond ni à une simple idée nouvelle ni à une capacité encore virtuelle. Elle désigne une capacité effectivement mobilisée, transformée en action et produisant une réalisation nouvelle. Le passage de la puissance à l'acte permet alors de comprendre philosophiquement ce qui, dans l'entrepreneuriat innovant, peut transformer une possibilité déterminée en une réalité effective.

3. Une lecture ontologique de l'innovation entrepreneuriale : du devenir à l'accomplissement du possible

L'actualisation d'une puissance ne se réduit cependant pas à un passage mécanique du possible au réel. Elle engage un sujet capable de choisir, de décider et de mobiliser un savoir-faire, tout en demeurant exposé à l'incertitude des conséquences de son action. L'innovation appelle ainsi

une interrogation ontologique et critique : comment le possible advient-il à l'accomplissement, et quelles limites cette actualisation rencontre-t-elle ?

3.1. L'actualisation du possible : *prohairesis*, *technè* et décision entrepreneuriale

L'actualisation d'une puissance entrepreneuriale ne saurait être conçue comme un passage automatique du possible au réel. Entre la capacité de faire et sa réalisation effective s'interpose l'action d'un sujet. Ce dernier doit apprécier les possibilités qui s'offrent à lui, choisir une orientation et mobiliser les moyens permettant de la réaliser. L'innovation apparaît ainsi comme une actualisation médiatisée par la décision et le savoir-faire. Cette médiation peut être éclairée successivement par la *prohairesis* et la *technè* aristotéliennes, puis par les analyses contemporaines de la décision entrepreneuriale et de la technique.

La première difficulté consiste à ne pas considérer la puissance comme si elle contenait déjà son actualisation. Une capacité rend une action possible, mais elle ne détermine pas à elle seule si, quand et comment cette action sera accomplie. C'est pourquoi la question de l'actualisation conduit nécessairement à celle du choix.

Chez Aristote, le choix délibéré, la *prohairesis*, est étroitement lié à la délibération. Il affirme que le choix « implique le raisonnement et une certaine pensée » (*Éthique à Nicomaque*, III, 2, 1112a15-17). Le choix n'est donc ni un désir immédiat ni une simple possibilité. Il résulte d'une activité rationnelle par laquelle l'agent détermine ce qu'il convient de faire. Cette précision devient décisive dès lors que nous transposons la structure au domaine entrepreneurial. La puissance entrepreneuriale ne suffit pas à produire l'innovation. Elle doit être orientée vers une possibilité déterminée d'action. Or, cette orientation suppose une délibération. Il précise justement que nous délibérons sur « les choses qui sont en notre pouvoir et qui peuvent être faites » (*Éthique à Nicomaque*, III, 3, 1112a31-32), et il prend notamment comme exemples les affaires et les activités où l'issue n'est pas entièrement déterminée. Le lien est alors établi. La puissance ouvre un champ de possibilités. La délibération examine ces possibilités. La *prohairesis* arrête le choix de l'action à entreprendre. L'actualisation de la puissance suppose donc déjà une première médiation : celle de la décision.

Toutefois, choisir ne suffit pas encore à réaliser. Une possibilité peut être reconnue comme désirable et pourtant demeurer irréalisée faute de savoir comment la mettre en œuvre. La deuxième médiation est donc celle du savoir-faire.

Aristote définit la *technè* comme une disposition productive accompagnée de raison véritable. Elle porte sur ce qui « peut être autrement » et dont le principe de production se trouve dans celui qui produit (*Éthique à Nicomaque*, VI, 4, 1140a). Cette définition est importante pour notre problématique. La *technè* concerne précisément ce qui n'est pas nécessaire, mais peut advenir autrement par l'action humaine.

C'est précisément à partir de cette notion de *technè* que M. Heidegger permet d'approfondir notre analyse. Il ne réduit pas la technique à un simple instrument permettant d'obtenir un résultat. Il rappelle que la *technè* grecque est un mode de *alèthèia*, c'est-à-dire de dévoilement. Il écrit, à cet effet : « la technique est un mode de dévoilement » (*Die Technik ist eine Weise des Entbergens*) (Heidegger, 1958, p. 20). Cette citation déplace notre analyse. Le savoir-faire n'est pas seulement la capacité d'exécuter une opération. Il est également la capacité de faire apparaître ce qui n'était pas encore présent sous cette forme. M. Heidegger explique ainsi que la *technè* appartient à la *poièsis*, au « faire-venir ». Elle révèle ce qui doit être amené à la présence. Cette lecture s'avère pertinente pour l'innovation. Si innover consiste à produire quelque chose qui n'existait pas encore sous cette forme, l'innovation peut être comprise comme un faire-advenir. La puissance entrepreneuriale n'est donc pas seulement une réserve de possibilités. Par le choix et le savoir-faire, elle contribue à faire apparaître une possibilité dans le monde effectif.

Cependant, cette analyse ontologique doit être confrontée à la manière dont l'entrepreneur décide effectivement dans un environnement où l'avenir n'est pas entièrement déterminé. C'est à ce stade que la théorie contemporaine de S. D. Sarasvathy permet de franchir une étape supplémentaire. Elle remet en question une conception de l'action entrepreneuriale fondée principalement sur la prédiction d'un futur déjà constitué. Elle distingue deux de logique. Une logique causale(*causation*), qui part d'un objectif pour rechercher les moyens appropriés. Celle-ci est différente de la logique effectuale (*effectuation*). Dans cette dernière, l'entrepreneur construit progressivement les résultats possibles à partir des moyens dont il dispose. Elle écrit, ainsi : « *To the extent that we can control the future, we do not need to predict it* » (« Dans la mesure où nous pouvons contrôler le futur, nous n'avons pas besoin de le prédire ») (Sarasvathy, 2001, P. 252). Sa pensée permet d'approfondir considérablement notre lecture de la *prohairesis*. L'entrepreneur ne choisit pas nécessairement entre des futurs entièrement connus. Il agit à partir d'un ensemble de possibilités dont l'actualisation dépend précisément de

son action. La décision ne vient donc pas simplement après la connaissance du futur. Elle participe à la construction de ce futur.

Il peut apparaître alors une correspondance productive avec Aristote. La *prohairesis* porte sur ce qui dépend de l'agent et résulte d'une délibération. L'effectuation décrite par S. D. Sarasvathy montre, dans le contexte entrepreneurial, comment l'action peut contribuer à façonner ce qui adviendra. Il ne faut évidemment pas identifier les deux théories. Elle ne propose pas une théorie aristotélicienne de l'entrepreneuriat. Toutefois, sa conception contemporaine permet d'éclairer la dimension pratique du passage de la puissance à l'effectivité.

Nous pouvons désormais réunir les différents moments de notre argumentation. La puissance entrepreneuriale ouvre d'abord un champ de possibilités. La *prohairesis* oriente cette puissance par le choix. La *technè* fournit le savoir-faire nécessaire à la production. L'action entrepreneuriale transforme alors la possibilité en réalisation. M. Heidegger permet d'en approfondir la portée ontologique en montrant que la *technè* est un mode de dévoilement. Quant à S. D. Sarasvathy, elle montre que l'action entrepreneuriale peut contribuer à construire le futur plutôt qu'à simplement le prédire.

Toutefois, cette conclusion appelle immédiatement une réserve. Si le futur est construit plutôt que simplement prédit, son issue ne peut être entièrement garantie. Aristote lui-même lie la délibération aux domaines dans lesquels les choses peuvent se produire autrement et où l'issue demeure incertaine. Il précise que nous délibérons davantage dans les arts que dans les sciences précisément parce que nous y sommes davantage dans le doute. L'actualisation de la puissance entrepreneuriale apparaît donc comme une réalisation possible, et non comme une réalisation nécessaire. Le savoir-faire augmente la capacité d'agir. Et, la décision oriente cette capacité. Cependant, aucun de ces éléments ne supprime entièrement la contingence de l'action. C'est à ce point que notre analyse atteint sa limite critique. Actualiser une puissance signifie produire un effet dans le monde, mais produire un effet signifie aussi s'exposer à des conséquences qui ne sont pas entièrement maîtrisables. L'innovation ne peut donc être pensée uniquement sous l'angle de la réalisation du possible. Elle doit également être interrogée du point de vue de l'incertitude et du risque.

3.2. L'épreuve du possible : risque, incertitude et responsabilité

L'actualisation du possible, telle qu'elle a été établie dans le point précédent, ne signifie pas pour autant la maîtrise de l'avenir. Chez le Stagire, ce qui relève de la puissance peut advenir

autrement. L'actualisation d'une possibilité ne supprime donc pas la contingence qui caractérise l'action humaine. La *prohairesis* permet d'orienter l'action et la *technè* d'en organiser les moyens, mais ni la décision ni le savoir-faire ne peuvent garantir entièrement son résultat. L'innovation introduit ainsi une nouveauté dont les conditions et les conséquences ne sont pas toutes déterminées au moment de la décision. Il faut dès lors déplacer l'analyse. Après avoir montré comment le possible peut être actualisé, il convient d'interroger ce qui, dans cette actualisation, demeure soustrait à la maîtrise de l'agent.

Cette limite de la maîtrise conduit d'abord à distinguer le risque de l'incertitude. F. H. Knight fournit ici le fondement conceptuel de la distinction. Il explique que la différence pratique entre le risque et l'incertitude tient à la possibilité de connaître la distribution des résultats. Dans le cas de l'incertitude, il précise : « *it is impossible to form a group of instances, because the situation dealt with is in a high degree unique* » (« il est impossible de constituer un ensemble de cas, parce que la situation considérée est, à un degré élevé, unique ») (Knight, 1921, p. 233). L'incertitude ne désigne donc pas simplement une connaissance imparfaite du risque. Elle apparaît lorsque la singularité de la situation empêche précisément d'établir une distribution probabiliste fiable.

Cette distinction est fructueuse pour penser l'innovation. Une activité routinière peut, dans une certaine mesure, s'appuyer sur l'expérience accumulée et sur la répétition de situations comparables. L'innovation, en revanche, cherche à introduire une nouveauté et se confronte ainsi à des configurations dont les précédents peuvent être insuffisants. Plus l'action vise à produire du nouveau, plus elle peut rencontrer des situations singulières qui résistent au calcul probabiliste. La puissance d'innover apparaît dès lors comme une puissance exposée à l'incertitude.

Cette intuition de F. H. Knight est reprise et développée dans les contributions contemporaines de J. S. McMullen et D. A. Shepherd. Ceux-ci affirment : « *action takes place over time, and because the future is unknowable, action is inherently uncertain* » (« l'action se déroule dans le temps et, puisque l'avenir est inconnaissable, l'action est par nature incertaine ») (McMullen et Shepherd, 2006, p. 132). La temporalité de l'action constitue ainsi la première raison de son incertitude. Agir, c'est toujours engager le présent dans un avenir qui n'est pas encore entièrement connaissable.

Leur analyse permet de préciser notre lecture ontologique de l'innovation. L'actualisation d'une puissance ne s'effectue jamais dans un présent fermé. Elle s'inscrit dans un devenir. L'agent

décide maintenant en fonction d'un état futur qu'il ne peut entièrement connaître. L'innovation doit donc être pensée comme une opération par laquelle l'agent intervient dans un avenir partiellement indéterminé.

Ils précisent d'ailleurs directement la nature entrepreneuriale de cette action lorsqu'ils écrivent : « *Entrepreneurial action refers to behavior in response to a judgmental decision under uncertainty about a possible opportunity for profit* » (« L'action entrepreneuriale désigne un comportement répondant à une décision fondée sur un jugement, prise dans des conditions d'incertitude concernant une possibilité de profit ») (McMullen et Shepherd, 2006, p. 134). L'action entrepreneuriale apparaît ainsi comme le point de rencontre entre décision, jugement et incertitude. Elle procède donc d'un jugement qui doit se déterminer alors même que certaines conditions de sa réalisation demeurent inconnues.

Cette analyse contemporaine ne rompt pas avec F. H. Knight. Elle en poursuit au contraire l'intuition fondamentale. Les auteurs contemporains, tels que D. M. Townsend, R. A. Hunt et J. R. Rady soulignent que ses travaux ont profondément marqué le développement de la théorie entrepreneuriale en mettant en évidence « *the nature of uncertainty and the epistemic limits of entrepreneurial action* » (« la nature de l'incertitude et les limites épistémiques de l'action entrepreneuriale ») (Townsend, Hunt et Rady, 2024, p. 451). L'intérêt de cette réélaboration contemporaine est de montrer que l'incertitude ne constitue pas simplement une information manquante que l'agent pourrait toujours acquérir. Elle renvoie aux limites mêmes de la connaissance et de la prévision dans l'action entrepreneuriale. Ces auteurs mettent ainsi en évidence une conception de l'incertitude qui articule « *real indeterminism* », « *partial knowledge* » et « *subjective beliefs* » (Townsend, Hunt et Rady, 2024, p. 451). La référence à F. H. Knight demeure un problème théorique actif dans la recherche contemporaine sur l'entrepreneuriat.

L'apport de ces trois auteurs, cités précédemment, permet alors de préciser notre argument. L'incertitude ne doit pas être comprise comme une simple insuffisance provisoire d'informations qu'une meilleure collecte de données permettrait nécessairement de supprimer. Elle renvoie aussi aux limites de ce que l'agent peut connaître lorsqu'il agit dans un monde dynamique. Ces auteurs montrent ainsi que les acteurs économiques ne peuvent pas prévoir pleinement les conséquences de leurs actions. L'innovation se déploie donc dans un espace où la puissance de l'agent demeure nécessairement en tension avec les limites de sa connaissance.

Cette tension nous conduit à franchir une nouvelle étape. Si l'innovation actualise une possibilité dans un contexte où l'avenir demeure partiellement indéterminé, elle peut produire des effets qui dépassent la représentation initiale de l'agent. La question n'est alors plus seulement épistémique — que pouvons-nous connaître ? — mais également éthique : que devons-nous faire lorsque notre pouvoir d'agir excède notre capacité à prévoir ?

C'est à ce point que H. Jonas permet de donner à l'analyse sa portée critique. Il souligne que la puissance technique moderne a transformé l'échelle de l'action humaine. À cet égard, il écrit : « La technique moderne a introduit des actions d'une échelle, avec des objets et des conséquences tellement nouveaux que le cadre des anciennes éthiques ne peut plus les contenir » (Jonas, 1984, p. 6). L'augmentation de la puissance d'agir entraîne ainsi une extension corrélatrice du champ de responsabilité.

Sa réflexion permet de mieux comprendre l'innovation entrepreneuriale. La nouveauté ne peut être évaluée uniquement à partir de l'intention de celui qui l'introduit ni de son efficacité immédiate. Une innovation peut transformer les pratiques, les relations sociales ou l'environnement d'une manière qui excède les objectifs initiaux de son promoteur. Dès lors, l'accomplissement d'une puissance ne constitue pas en lui-même un critère suffisant de légitimité. Il formule cette exigence à travers son impératif : « *Act so that the effects of your action are compatible with the permanence of genuine human life* » (« Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine ») (Jonas, 1984, P. 11). L'action doit ainsi être évaluée non seulement par rapport à ce qu'elle permet de réaliser dans le présent, mais également à partir des effets qu'elle est susceptible de produire dans l'avenir.

La portée critique de cette approche apparaît alors clairement. Tout ce qui est possible n'est pas nécessairement souhaitable, et tout ce qui est techniquement réalisable ne constitue pas pour autant une innovation légitime. Entre la possibilité et son actualisation s'ouvre donc un espace de jugement dans lequel interviennent la connaissance disponible, l'appréciation de l'incertitude et la responsabilité à l'égard des conséquences.

L'analyse permet ainsi de préciser la signification ontologique de l'innovation. Celle-ci est bien accomplissement d'une puissance, puisqu'elle fait passer une possibilité à une forme effective. Toutefois, cet accomplissement ne clôt pas le devenir. L'acte innovant transforme à son tour le champ des possibles. Il produit une réalité nouvelle qui rend certaines possibilités accessibles

et en ferme éventuellement d'autres. L'innovation est donc simultanément actualisation et ouverture.

Il apparaît dès lors que la puissance d'innover ne peut être pensée indépendamment de sa vulnérabilité à l'incertitude. L'entrepreneur agit parce qu'il estime qu'une possibilité mérite d'être actualisée, mais cette décision ne repose jamais sur une connaissance absolue de l'avenir. La puissance se définit ainsi moins par la maîtrise totale de ses effets que par la capacité à agir dans un horizon où le savoir rencontre sa limite.

Conclusion

Au terme de notre recherche, l'analogie établie entre la dynamique aristotélicienne de la puissance et de l'acte et celle de l'innovation entrepreneuriale peut permettre d'éclairer la structure ontologique du devenir entrepreneurial. Chez Aristote, la *dunamis* désigne une capacité susceptible de s'actualiser dans l'*energeia*. Dans le champ contemporain de l'entrepreneuriat, une structure analogue peut être observée. Une capacité entrepreneuriale déterminée ne devient effective qu'à travers son engagement dans l'action innovante. Cette mise en parallèle ne suppose toutefois ni identité des concepts ni filiation historique entre l'ontologie aristotélicienne et les théories contemporaines de l'entrepreneuriat.

L'analyse montre en effet que l'innovation entrepreneuriale ne procède pas d'une actualisation mécanique. Elle implique une orientation de l'action à travers la *prohairesis*, la mobilisation d'un savoir-faire par la *technè* et une décision portant sur un possible encore ouvert. L'innovation ne constitue donc pas seulement la réalisation d'une possibilité. En transformant le réel, elle contribue simultanément à reconfigurer l'horizon des possibilités futures. Elle apparaît ainsi comme un processus dans lequel l'actualisation et le devenir demeurent indissociables.

L'apport scientifique de notre recherche réside dans cette lecture ontologique de l'innovation entrepreneuriale. Elle déplace l'analyse d'une approche exclusivement fonctionnelle — centrée sur la nouveauté, l'opportunité ou la performance — vers l'étude de la structure de l'agir qui rend cette nouveauté possible. L'intérêt de cette perspective est également d'articuler, dans une même dynamique conceptuelle, capacité entrepreneuriale, actualisation, décision, savoir-faire et ouverture du possible, sans confondre pour autant les catégories aristotéliciennes avec les concepts contemporains de l'entrepreneuriat.

Cette lecture fait toutefois apparaître une limite constitutive de la puissance entrepreneuriale. La puissance d'innover excède la puissance de prévoir. Par le fait qu'elle intervient dans un devenir ouvert, l'action entrepreneuriale demeure exposée au risque et à l'incertitude. Ses effets ne peuvent être entièrement déterminés à partir de l'intention qui la porte. La responsabilité apparaît dès lors comme une exigence critique attachée à l'exercice même de cette puissance. Transformer le réel implique aussi de considérer les possibilités que cette transformation ouvre et les conséquences qu'elle peut engendrer.

Ainsi, la fécondité de l'analogie avec Aristote ne réside pas dans une application directe de son ontologie à l'entrepreneuriat contemporain, mais dans sa capacité heuristique à éclairer un mouvement fondamental. Celui-ci est relatif à la capacité à l'actualisation, de l'actualisation au devenir, et du devenir à la responsabilité. L'innovation entrepreneuriale peut dès lors être comprise comme une puissance de transformation. Elle ne se mesure pas seulement à ce qu'elle réalise, mais également à ce qu'elle contribue à rendre possible.

BIBLIOGRAPHIE

- Aristote. (1990). *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin.
- Aristote. (1991). *Métaphysique*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques ».
- Aubenque, P. (1962). *Le Problème de l'être chez Aristote*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige ».
- Block, J. H., C. O. Fisch, et M. V. Praag. (2017). « The Schumpeterian Entrepreneur: A Review of the Empirical Evidence on the Antecedents, Behaviour and Consequences of Innovative Entrepreneurship ». *Industry and Innovation* 24, no 1: 61-95. DOI: 10.1080/13662716.2016.1216397.
- El Hanchi, S., et L. Kerzazi. (2020). « Startup Innovation Capability from a Dynamic Capability-Based View: A Literature Review and Conceptual Framework ». *Journal of Small Business Strategy* 30, no 2 : 72–92.
- Gadamer, H.-G. (1996). *Vérité et méthode : les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil.
- Heidegger, M. (1958). *Essais et conférences*, trad. André Préau, Paris, Gallimard.
- Jonas, H. (1984). *The Imperative of Responsibility: In Search of an Ethics for the Technological Age*. Chicago: University of Chicago Press, pp. 6-11.
- Jonas, H. (1990). *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. Jean Greisch, Paris, Cerf.
- Knight, F. H. (1921), *Risk, Uncertainty and Profit*. Boston and New York: Houghton Mifflin.
- Man, T. W. Y., T. Lau et K. F. Chan. (2002). « The Competitiveness of Small and Medium Enterprises: A Conceptualization with Focus on Entrepreneurial Competencies ». *Journal of Business Venturing* 17, no 2: 123-142. DOI: 10.1016/S0883-9026(00)00058-6.
- McMullen, J. S., and D. A. Shepherd. (2006). « Entrepreneurial Action and the Role of Uncertainty in the Theory of the Entrepreneur ». *Academy of Management Review* 31, no.1: 132–152. <https://doi.org/10.5465/amr.2006.19379628>.
- Mitchelmore, S., et Rowley, J. (2010). « Entrepreneurial Competencies: A Literature Review and Development Agenda ». *International Journal of Entrepreneurial Behavior & Research* 16, no 2: 92-111. DOI: 10.1108/13552551011026995.



Sarasvathy, S. D. (2001). « Causation and Effectuation: Toward a Theoretical Shift from Economic Inevitability to Entrepreneurial Contingency ». *Academy of Management Review* 26, no. 2: 243–263. <https://doi.org/10.5465/amr.2001.4378020>.

Schumpeter, J. A. (1934), *The Theory of Economic Development: An Inquiry into Profits, Capital, Credit, Interest, and the Business Cycle*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Townsend, D. M., R. A. Hunt, and J. R. Rady. (2024). « Knightian Uncertainty in Entrepreneurship Research: Retrospect and Prospect ». *Strategic Entrepreneurship Journal* 18, no.3: 451–474. <https://doi.org/10.1002/sej.1516>.